

Information et règlements

Camps de la relâche scolaire

Nos Voix Nos Visages se réserve le droit de cesser le présent engagement en tout temps pour des motifs tels que : indiscipline ou attitude nuisant au groupe, retards ou absences répétées, camp ou stage ne correspond pas aux intérêts ou aptitudes du participant ou si le nombre de participants dans le groupe est insuffisant.

Absences et retards

Dans le cadre de nos camps spécialisés, nous effectuons avec les enfants un travail en continuité. Afin de ne pas nuire au processus de création et à la progression menant à la présentation finale devant public, tous les participants doivent obligatoirement assister aux 5 journées d'activités. En cas d'absence, le participant ne pourra continuer d'assister au camp ou au stage et aucune journée ne sera remboursée sauf en cas de maladie, et ce, avec une preuve médicale.

Toute absence :

1. nuit à l'intégration du participant dans les activités. Celui-ci peut se sentir soudainement dépassé, dû à ce qu'il a manqué, se désintéresser et vouloir laisser tomber.
2. nuit au processus de création et de montage. Le travail des spécialistes, devient singulièrement compliqué lorsque des participants manquent ou reviennent déphasés.
3. nuit à l'expérience de groupe des autres participants. L'apprentissage se fait en groupe et pour la pièce, une fois les rôles répartis, **tous dépendent les uns des autres**. Toute absence déstabilise le groupe et nuit au processus de mémorisation verbale et gestuelle de l'histoire.
4. nuit au fonctionnement logistique des activités ou du stage lorsque le participant ou les parents se présentent à l'improviste, dérangeant les activités prévues à l'horaire.

L'inscription à nos activités représente un engagement tant pour les enfants que pour les parents. À cause de la nature de nos activités, nous ne pouvons fonctionner comme un simple service de garde, comme un camp de jour régulier ou comme un terrain de jeu (inscription à la journée) dans lesquels les absences ne dérangent pas trop. Nous devons malheureusement refuser des jeunes lorsque le camp ou certains groupes d'âges dépasse atteigne les ratios prescrits par l'Association des Camps certifiés du Québec (A.C.Q.). Lorsqu'un parent retire son enfant dans les deux dernières journées de camp, non seulement il met en danger la présentation des autres enfants et empêche son enfant d'en retirer les bénéfices, mais il a pris inutilement une place dont un autre enfant aurait pu profiter pleinement.

Vous comprendrez que nous tenons à la qualité de nos activités et stages et de notre intervention auprès des jeunes : c'est d'ailleurs ce qui en fait le succès. Des cas isolés sont devenus trop fréquents, certains s'inventant même de fausses excuses pour n'en faire qu'à leur tête sans aucun respect pour le travail des animateurs ou sans aucun sens des responsabilités vis-à-vis des autres jeunes qui écopaient de la situation. Avant que cette tendance abusive n'affecte trop les opérations, nous nous devons d'intervenir. Pour toutes ces raisons, les participants qui s'absenteront s'exposeront à un renvoi et ne pourront se réinscrire pour les camps ou stages subséquents. Seuls certains cas de force majeure seront considérés mais sans aucune garantie de notre part, la priorité étant l'intérêt général de l'ensemble des participants et la qualité de l'intervention de notre personnel.

Cette mise au point effectuée, nous pourrons tous nous concentrer à faire vivre la meilleure expérience possible aux jeunes afin de les appuyer dans leur évolution.

Au plaisir de vous accueillir !

La Direction